

**MAIRIE DE BELRUPT EN VERDUNOIS**

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 DECEMBRE 2018**

**ORDRE DU JOUR** : Déclaration d'intention d'aliéner - Prix de l'eau - transfert à l'intercommunalité de l'eau et de l'assainissement - Motion proposée par le Conseil Départemental en matière de budget départemental - Questions diverses

**Date de convocation** : 2 décembre 2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 14

**Absents** : Didier GIARD

**Absent(s) excusé(s)** : Ludovic ROUYER

**Secrétaire de séance** : Dominique POIS

**N° DELIBERATION : 2018 12 01**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré :

**DONNE** acte à Monsieur le Maire de sa décision de ne pas user de son droit de préemption

**N° DELIBERATION : 2018 12 02**

**OBJET DE LA DELIBERATION : OPPOSITION TRANSFERT DES COMPETENCES  
EAU ET ASSAINISSEMENT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement des eaux usées à la communauté de communes selon les dispositions prévues par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

**DECIDE** de s'opposer au transfert obligatoire de la compétence eau à la communauté de communes selon les dispositions prévues par l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

**N° DELIBERATION : 2018 12 03**

**OBJET DE LA DELIBERATION : CONTRACTUALISATION AVEC LE  
DEPARTEMENT**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité

C'est pourquoi, au nom de la ruralité et en complète solidarité avec les communes et les intercommunalités meusiennes, la commune de BELRUPT EN VERDUNOIS

**SOUHAITE** que la contractualisation établie avec le Département de la Meuse préserve son rôle et son action de partenaire naturel des projets des collectivités :

- En ne s'assujettissant pas seulement sur les niveaux de dépenses mais en prenant en compte leur équilibre et leur mesure par rapport à la spécificité des charges constatées,

- En excluant du montant des dépenses, les sommes non compensées sur les Allocations Individuelles de Solidarité et l'évaluation des Mineurs Non Accompagnés et toutes autres dépenses rendues obligatoires ou effectuées au nom de l'Etat,

- En l'adaptant au rôle spécifique des départements ruraux et en prenant en compte les efforts de gestion déjà réalisés par la collectivité concernée,

En préservant la capacité de la collectivité départementale à mettre à disposition une ingénierie de projet et d'accompagnement des collectivités trop faibles pour en disposer.

**N° DELIBERATION : 2018 12 04**

**OBJET DE LA DELIBERATION : REGLEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DU PERSONNEL**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** d'accorder à l'ensemble des agents de la collectivité, le remboursement des frais de déplacements et de missions, selon les barèmes applicables dans les textes en vigueur,

**AUTORISE** le Maire à établir et signer tous documents ou pièces nécessaires à la bonne application de cette décision selon le règlement établi par la collectivité

**PRECISE** que les crédits seront prévus en conséquence.

**N° DELIBERATION : 2018 12 05**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DES DEUX RIVES**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré :

**PREND ACTE** de la dissolution du syndicat mixte des deux rives et de la dévolution des terrains appartenant en commun aux communes de BELLERAY et de BELRUPT

**CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente décision

**N° DELIBERATION : 2018 12 06**

**OBJET DE LA DELIBERATION : PRIX DE L'EAU 2019**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal en ayant délibéré par 9 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

**FIXE** le prix de l'eau, toutes taxes comprises, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 1,14 € le m<sup>3</sup>

**DIT** que les tarifs de location des compteurs restent inchangés

NOM	SIGNATURE
<b>Bernard GILSON</b>	
<b>Claude REALE</b>	
<b>Mireille MARATRAT</b>	
<b>Denis TRUPCEVIC</b>	
<b>Ludovic ROUYER</b>	*****
<b>Dominique POIS</b>	
<b>Michel TONNELLATTO</b>	
<b>Benjamin MAUVAIS</b>	
<b>Arnault GIVE</b>	
<b>Stéphane NIEDER</b>	
<b>Jean Malik BEN LAKHDAR</b>	
<b>Gérard RAUSCHER</b>	
<b>Damien GILLE</b>	
<b>Didier GIARD</b>	*****